



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

05-09-2014-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 septembre 2014

Le cinq septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme LOQUET ainsi que MM. DUCOS-DUCQ, LETARGUA et MARGNAC.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
M. DUCOS-DUCQ a donné pouvoir à Mme ETCHART
M. LETARGUA a donné pouvoir à M. HILLOOU
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : Mme BERT.

OBJET : REALISATION D'ATELIERS EDUCATIFS AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE MONT – CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LO SOLAN DE MOURENX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la commune fait appel au Centre social Lo Solan de Mourenx pour piloter et assurer les actions d'animation au sein du groupe scolaire, que ce soit durant le temps de la restauration scolaire (animations au cours du double service) ou des activités de l'après-midi selon le planning PEDT validé par l'Inspection d'Académie.

Le centre social a présenté sa proposition d'intervention comportant :

- des ateliers éducatifs nombreux et variés, basés notamment sur les thèmes du vivre ensemble et du respect des règles de vie en communauté,
- la présence de 2 animatrices sur toutes les journées scolaires,
- l'intervention d'une coordinatrice pour 1/2 journée par semaine scolaire.

Le coût de cette prestation est évalué à 30 379.00 € + 500.00 € TTC par intervenant (frais pédagogiques).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant la nécessité pour la commune de Mont de favoriser la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires par des actions locales et concertées avec l'ensemble des partenaires de l'éducation,

Considérant que le Centre Social Lo Solan de Mourenx favorise la création de lien social, de respect dans la commune et permet, par ses ateliers éducatifs, la compréhension par les enfants des règles de vie en communauté,

DECIDE de retenir la proposition du centre social Lo Solan de Mourenx pour le pilotage et la réalisation d'ateliers éducatifs au sein du groupe scolaire de Mont, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

ACCEPTE de verser au Centre Social Lo Solan une subvention de 30 379.00 euros, qui pourra être majorée de 500.00 euros par intervenant, sur présentation de justificatifs, au titre des frais pédagogiques (achat de matériel).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont un projet est joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

